

1
(N° 128.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Musing, 1^{er} lieutenant au long cours.

MESSIEURS,

Le sieur Jean Musing est né à Papenbourg (Hanovre), le 2 juillet 1814; dès l'âge de neuf ans jusqu'à ce jour, il n'a cessé de naviguer en mer, tantôt comme pilote et second et tantôt comme capitaine; il navigue du port d'Anvers depuis le 30 janvier 1836, et il a été employé en qualité de capitaine le 15 novembre et le 19 décembre 1837; le 25 septembre 1838, et le 28 juin 1839, en destination de Flessingue, Marseille, Hambourg et Bayonne.

Le pétitionnaire est domicilié à St-Willebrord, 5^e section d'Anvers; le 11 octobre 1837, il a épousé en cette ville une Française et il a procréé avec elle trois enfants nés sur le sol belge; toutes ces circonstances établissent qu'il a réellement l'intention de se fixer en Belgique, et de l'adopter pour sa nouvelle patrie.

Les renseignements obtenus sur la conduite et les capacités du sieur Musing lui sont tous favorables; ayant été employé comme capitaine de marine, l'art. 8 de la loi du 21 juillet 1844 portant exemption du droit dû sur les naturalisations peut lui être appliqué, pourvu qu'il obtienne cette faveur endéans les trois années de la promulgation de cette loi.

Les autorités consultées estiment que sa demande peut être favorablement accueillie.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.